

Image not found or type unknown



Révision annuelle du loyer

Par **sandrine**, le **24/08/2009** à **17:27**

Bonjour, rn rn étant locataire depuis le 1er juillet 2008, mon propriétaire m'a informé de l'augmentation de mon loyer le 20 juillet 2009 par lettre recommandée. Cette augmentation était stipulée dans mon bail (tous les ans au 1er juillet). Mais ce dernier me demande la différence non versée (puisque je n'étais pas encore au courant) du mois de juillet. Est-il en droit de me réclamer cette différence alors que je lui avais déjà réglé le montant de mon loyer (l' ancien) et que je n'étais pas encore avertie de l'augmentation du loyer et de son montant? rn rn Sandrine